Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale
Conseil des Ministres du 12 novembre 2026
SYNTHESE

ODJ	DECISION
Point 1 Cabinet proposant : Ch Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 22 octobre 2026.	**Accepté** Le Gouvernement approuve le Procès-Verbal du Conseil des Ministres de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 octobre 2026.
Point 2 Cabinet proposant : Ch Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 29 octobre 2026.	**Accepté** Le Gouvernement approuve le Procès-Verbal du Conseil des Ministres de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 octobre 2026.
Point 3 Cabinet proposant : Ch Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 30 octobre 2026.	**Accepté** Le Gouvernement approuve le Procès-Verbal du Conseil des Ministres de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 octobre 2026.
Point 4 Cabinet proposant : Ch Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 22 octobre 2026	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des décisions communiquées au Parlement bruxellois.
Point 5 Cabinet proposant : Ch Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 29 octobre 2026	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des décisions communiquées au Parlement bruxellois.

Point 6 Cabinet proposant : Ch Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 30 octobre 2026	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des décisions communiquées au Parlement bruxellois.
Point 7 Cabinet proposant : B.D. « Fonds Sommets européens » - Proposition d'affectation pour l'année 2026, et proposition de rapport d'évaluation de l'utilisation des moyens en 2025.	**Accepté** Sur proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la proposition d'affectation des moyens issus du Fonds Sommets européens pour l'année 2026, ainsi que le rapport d'évaluation de l'utilisation de ceux ayant été attribués pour l'année 2025, et ce en vue de les soumettre pour avis aux membres fédéraux du comité de coopération institué conformément à l'article 43 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises.
Point 8 Cabinet proposant : B.D. Intégration du Commissariat à l'Europe et aux organisations internationales au sein du Service public régional de Bruxelles (Bruxelles International): adoption en deuxième et dernière lecture du projet d'ordonnance relative au transfert des membres du personnel et à la reprise des missions du Commissariat à l'Europe et aux organisations internationales.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement bruxellois a approuvé, en deuxième et dernière lecture, le projet d'ordonnance relatif à l'intégration du Commissariat à l'Europe et aux organisations internationales (CEOI) au sein de la direction générale Bruxelles International du SPRB. Le texte est transmis au Parlement bruxellois en vue de son adoption finale, étape préalable nécessaire avant la saisine du Conseil d'État pour l'arrêté d'exécution et l'intégration effective du personnel au 1er mars 2027.
Point 9 Cabinet proposant : B.D. Arrêté du Gouvernement octroyant une subvention de 133.387 € au Centre national de Coopération au Développement – Communauté française et germanophone, pour l'année budgétaire 2026.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur l'octroi d'une subvention de 133.387 euros au CNCD-11.11.11. afin de poursuivre le développement de la plateforme Soliris.brussels qui soutient les diasporas actives en éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS) et coopération internationale situées en Région bruxelloise. Ce soutien se concrétisera à travers des sessions de formation, un cycle de journées thématiques, des rencontres entre acteurs associatifs et communaux de la

	solidarité internationale, la publication d'information sur le site internet, le partage d'actualités variées et la promotion au niveau régional et belge de la plateforme.
Point 10 Cabinet proposant : E.V. Rénovation des systèmes de vidéosurveillance, DAI et comptage des tunnels Marché de fournitures - Procédure concurrentielle avec négociation – accord-cadre avec un seul opérateur Approbation du cahier des charges	**Accepté** Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé le cahier spécial des charges Rénovation des systèmes de vidéosurveillance, DAI et comptage des tunnels.
Point 11 Cabinet proposant : E.V. Projet d'accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions assurant la mise en œuvre partielle du règlement (UE) 2024/1309 relatif aux infrastructures gigabit. Approbation.	**Accepté** Sur la proposition de la ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions portant exécution partielle du règlement (UE) 2024/1309 relatif aux infrastructures gigabit. Il approuve également l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération et désigne Bruxelles Mobilité comme administration compétente de la Région de Bruxelles-Capitale.
Point 12 Cabinet proposant : E.V. METRO DE BRUXELLES : Réalisation de deux pavillons d'accès à la station de métro CERIA pour l'intégration en surface des portillons d'accès Sésame et rénovation d'un ascenseur - Demande d'approbation du cahier spécial des charges n° i3226 - Procédure ouverte.	**Accepté** Sur proposition de la ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le cahier spécial des charges n° i3226 relatif à la construction de deux pavillons d'accès à la station de métro CERIA, à l'intégration en surface des portillons d'accès Sésame et à la rénovation d'un ascenseur.
Point 13 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant aux communes bruxelloises un montant de 66.360.226,00 euros concernant la	**Accepté** Sur proposition du Ministre chargé des Pouvoirs Locaux Ahmed LAAOUEJ, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'octroi d'un montant de 66.360.226,00 EUR relatif à la subvention aux communes bruxelloises visant à la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2021-2025 (protocole

subvention visant à la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2021-2025 (protocole d'accord 2021/1 du 20/09/2021) relatif à la revalorisation salariale des agents des communes, des CPAS, des associations non hospitalières formées conformément aux dispositions du chapitre XII de la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale dont le Conseil d'Administration est constitué de CPAS, et du Mont-de-Piété pour l'exercice 2026.	d'accord 2021/1 du 20/09/2021) relatif à la revalorisation salariale des agents des communes, des CPAS, des associations non hospitalières formées conformément aux dispositions du chapitre XII de la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale dont le Conseil d'Administration est constitué de CPAS, et du Mont-de-Piété pour l'exercice 2026.
Point 14 Cabinet proposant : A.L. Subventions facultatives d'equal.brussels à 8 associations	**Accepté** Sur proposition du ministre Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'attribution de subsides pour un montant global de 125.845,00 € à 8 associations pour des activités dont l'objectif principal est de favoriser l'égalité des chances en Région de Bruxelles-Capitale.
Point 15 Cabinet proposant : A.L. Octroi de subventions pour un montant global de 194.000,00€ aux communes bruxelloises pour des projets de promotion de l'égalité des chances au niveau local	**Accepté** Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'octroi pour un montant global de 194.000,00 € de subventions aux communes bruxelloises à titre de soutien à la politique d'égalité des chances au niveau local.
Point 16 Cabinet proposant : A.H. Approbation de la liste 41 des projets de marchés publics supérieurs à 160.000 euros de l'Agence Régionale pour la Propreté – BP 25/2693 - Participation à la centrale d'achat organisée par BRUXELLES ENVIRONNEMENT ayant pour objet les études de sol à destination des administrations actives sur le territoire de la région bruxelloise (CSC 2025H0044).	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le projet de marché public supérieur à 160.000 euros (**liste 41**) ayant pour objet la participation (BP 25/2693) au marché passé en centrale de Bruxelles Environnement portant sur les études de sol à destination des administrations actives sur le territoire de la région bruxelloise *(CSC 2025H0044).*
Point 17	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Audrey Henry chargée de la Propreté

Cabinet proposant : A.H. Agence Régionale pour la Propreté – Attribution d'un marché public de services ayant pour objet une assurance collective hospitalisation et frais médicaux (25/2764).	publique, le Gouvernement bruxellois a approuvé, après analyse des offres, l'attribution du marché public relatif à l'assurance collective hospitalisation et frais médicaux à destination du personnel de l'Agence Régionale pour la Propreté.
Point 18 Cabinet proposant : A.H. Approbation de la présente liste des projets de marchés publics supérieurs à 160.000 euros (liste 45) de l'Agence Bruxelles-Propreté – Marché public de services ayant pour objet la désignation d'une entreprise de travail intérimaire pour des fonctions opérationnelles pendant les congés annuels du personnel - BP 26/2854.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le projet de marché public supérieur à 160.000 euros (liste 45) ayant pour objet la désignation d'une entreprise de travail intérimaire pour des fonctions opérationnelles pendant les congés annuels du personnel de l'Agence Régionale pour la Propreté.
Point 19 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « changer l'affectation de l'atelier arrière et du rez-de-chaussée de l'habitation unifamiliale en un refuge pour animaux, régulariser un volume de jonction entre la bâtiment avant et le bâtiment arrière et aménager le logement aux étages supérieurs du bâtiment avant », rue de la Cible à Schaerbeek.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « *changer l'affectation de l'atelier arrière et du rez-de-chaussée de l'habitation unifamiliale en un refuge pour animaux, régulariser un volume de jonction entre le bâtiment avant et le bâtiment arrière et aménager le logement aux étages supérieurs du bâtiment avant* », rue de la Cible à Schaerbeek.
Point 20 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité le changement d'affectation d'un bureau en logement », rue Félicien Rops à Anderlecht.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « *mettre en conformité le changement d'affectation d'un bureau en logement* », rue Félicien Rops à Anderlecht.

Point 21 Cabinet proposant : A.H. Recours introduit auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Evere d'accorder sous conditions le permis d'urbanisme tendant à mettre en conformité la modification de l'aspect des façades et remplacer la porte du garage, rue Jan Frans de Craen.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Evere d'accorder sous conditions le permis d'urbanisme tendant à mettre en conformité la modification de l'aspect des façades et remplacer la porte du garage, Rue Jan Frans de Craen.
Point 22 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saint-Gilles de refuser le permis d'urbanisme tendant à modifier le nombre et la répartition des logements avec réalisation de travaux structurels, avenue Henri Jaspar.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey Henry, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale : - approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le premier recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit le 28 octobre 2020 par pli recommandé à la poste adressé au Collège d'urbanisme à l'encontre de la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saint-Gilles de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« modifier le nombre et la répartition des logements avec réalisation de travaux structurels »*, avenue Henri Jaspar ; - approuve le projet d'arrêté déclarant recevable le second recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit le 28 octobre 2020 par voie électronique à l'encontre de la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saint-Gilles de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« modifier le nombre et la répartition des logements avec réalisation de travaux structurels »*, avenue Henri Jaspar, et constatant la caducité de la demande de permis.
Point 23 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Forest de refuser le permis d'urbanisme tendant à « construire un immeuble de dix logements avec un commerce et une crèche (équipement	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey Henry, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Forest de refuser le permis d'urbanisme tendant à « *construire un immeuble de dix logements avec un*

d'intérêt collectif) au rez-de-chaussée et six emplacements de parking au sous-sol », rue de Texas.	*commerce et une crèche (équipement d'intérêt collectif) au rez-de-chaussée et six emplacements de parking au sous-sol* », rue de Texas .
Point 24 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Forest de refuser le permis d'urbanisme tendant à mettre en conformité la modification du nombre de logements de quatre à six logements, les modifications en façade avant (châssis, porte et garde-corps), la modification de volume aux sous-sols, la construction d'une annexe R+1 et l'aménagement d'une terrasse au 2ème étage, avenue des Armures.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Forest de refuser le permis d'urbanisme tendant à mettre en conformité la modification du nombre de logements de quatre à six logements, les modifications en façade avant (châssis, porte et garde-corps), la modification de volume aux sous-sols, la construction d'une annexe R+1 et l'aménagement d'une terrasse au 2ème étage, avenue des Armures.
Point 25 Cabinet proposant : A.H. Recours introduit par le requérant contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant à « remplacer les châssis des étages et la porte d'entrée en bois de la façade avant par des châssis et une porte en PVC (mise en conformité) », boulevard Emile Bockstael.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit par le requérant contre le refus du permis d'urbanisme relatif au remplacement des châssis et de la porte d'entrée par des éléments en PVC blanc, boulevard Emile Bockstael. L'intervention conserve l'organisation, les proportions et la teinte générale des menuiseries et demeure compatible avec la prescription 21 du PRAS et le bon aménagement des lieux. Le permis d'urbanisme est octroyé sous condition qu'au prochain renouvellement, les châssis reproduisent la situation originelle connue quant aux matériaux, aux teintes et à l'aspect architectural.
Point 26 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre l'avis de la commission de concertation relatif à une demande de permis d'urbanisme tendant à placer une installation fixe autour de la terrasse modifiant l'aspect extérieur du bien, chaussée de Charleroi à Saint-Gilles.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Collège d'urbanisme contre l'avis de la commission de concertation relatif à une demande de permis d'urbanisme tendant à placer une installation fixe autour de la terrasse modifiant l'aspect extérieur du bien, chaussée de Charleroi à Saint-Gilles.

Point 27 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d'urbanisme « tendant à régulariser, dans un bâtiment à usage mixte (un commerce/snack et un logement en duplex), la construction d'une annexe au niveau du sous-sol, changer l'affectation du premier étage de commerce vers logement afin d'y étendre le logement existant, modifier la façade arrière au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol et abattre un arbre à haute tige dans le jardinet », rue de Brabant.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d'urbanisme tendant « *à régulariser, dans un bâtiment à usage mixte (un commerce/snack et un logement en duplex), la construction d'une annexe au niveau du sous-sol, changer l'affectation du premier étage de commerce vers logement afin d'y étendre le logement existant, modifier la façade arrière au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol et abattre un arbre à haute tige dans le jardinet* », rue de Brabant.
Point 28 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht de refuser le permis d'urbanisme tendant à transformer une habitation, chaussée de Mons.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht de refuser le permis d'urbanisme tendant à « *transformer une habitation* », chaussée de Mons.
Point 29 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des Bourgmestre et échevins de la commune de Woluwe-Saint-Lambert de solliciter le dépôt de plans modificatifs en application de l'article 191 du CoBAT à la suite d'une demande de permis d'urbanisme tendant à « modifier le PU/1836104 délivré le 17/11/2022 en ce qui concerne l'aménagement d'une zone de stationnement et d'une zone dallée le long de la façade avant reliant la porte d'entrée à la porte d'accès au jardin et la suppression d'une partie du mur clôturant la zone de recul de la maison unifamiliale, avenue des Constellations ».	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des Bourgmestre et échevins de la commune de Woluwe-Saint-Lambert de solliciter le dépôt de plans modificatifs en application de l'article 191 du CoBAT à la suite d'une demande de permis d'urbanisme tendant à *« modifier le PU/1836104 délivré le 17/11/2022 en ce qui concerne l'aménagement d'une zone de stationnement et d'une zone dallée le long de la façade avant reliant la porte d'entrée à la porte d'accès au jardin et la suppression d'une partie du mur clôturant la zone de recul de la maison unifamiliale »*, avenue des Constellations.

Point 30 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Ganshoren de refuser le permis d'urbanisme tendant à « changer des châssis et une porte en façade avant », avenue Charles-Quint.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Ganshoren de refuser le permis d'urbanisme tendant à « changer des châssis et une porte en façade avant », avenue Charles-Quint.
Point 31 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité la modification de la volumétrie, le changement de destination du bâtiment annexe « remise » et transformer les toitures et créer deux chambres au niveau combles ainsi que créer une terrasse au niveau +1 », avenue de Scheut à Anderlecht.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« mettre en conformité la modification de la volumétrie, le changement de destination du bâtiment annexe « remise » et transformer les toitures et créer deux chambres au niveau combles ainsi que créer une terrasse au niveau +1 »,* avenue de Scheut à Anderlecht.
Point 32 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht de refuser le permis d'urbanisme tendant à « régulariser une maison unifamiliale (PV 2018/2428) », rue du Chaudron.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht de refuser le permis d'urbanisme tendant à « *régulariser une maison unifamiliale (PV 2018/2428)* », rue du Chaudron.
Point 33 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Ganshoren de refuser le permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité les travaux réalisés non-conformes au permis délivré par le	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non-fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Ganshoren de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« mettre en conformité les travaux réalisés non-conformes au permis délivré par le Gouvernement le 8/03/2018 (modification du*

Gouvernement le 8/03/2018 (modification du nombre de logements 2>3, hauteur du bâtiment, profondeur, châssis) », rue Louis Delhove.	*nombre de logements 2>3, hauteur du bâtiment, profondeur, châssis) »*, rue Louis Delhove.
Point 34 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saint-Josse-ten-Noode de refuser le permis d'urbanisme tendant à « construire un étage sur l'annexe arrière afin de créer un nouveau logement, rue du Moulin ».	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saint-Josse-ten-Noode de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« construire un étage sur l'annexe arrière afin de créer un nouveau logement »,* rue du Moulin.
Point 35 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Evere de refuser le permis d'urbanisme tendant à mettre en conformité l'aménagement des combles en logement, rue Saint-Vincent.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit par les requérantes contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Evere refusant le permis d'urbanisme tendant à mettre en conformité l'aménagement des combles en logement, rue Saint-Vincent, et refuse le permis d'urbanisme.
Point 36 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant à couvrir une cour (mise en conformité) et aménager une terrasse sur la toiture plate du 1er étage, rue de Ransbeek.	**Accepté** Sur proposition du Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant *« à couvrir une cour (mise en conformité) et aménager une terrasse sur la toiture plate du 1er étage »,* rue de Ransbeek.
Point 37 Cabinet proposant : A.H.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège

Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Uccle de refuser le permis d'urbanisme tendant à « modifier les châssis en façade avant », avenue de Beersel.	des bourgmestre et échevins de la commune d'Uccle de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« modifier les châssis en façade avant »,* avenue de Beersel.
Point 38 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre l'absence de décision du fonctionnaire délégué entraînant le refus du permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité le remplacement des châssis en bois par des châssis en PVC », place Marie-José.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté refusant le recours introduit auprès du Gouvernement contre l'absence de décision du fonctionnaire délégué entraînant le refus du permis d'urbanisme tendant à *« mettre en conformité le remplacement des châssis en bois par des châssis en PVC* », place Marie-José.
Point 39 Cabinet proposant : K.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 25.000,00 euros à la société coopérative « Coopérative Bruxelloise d'Habitat » (CoBHa) pour le déploiement de l'habitat coopératif en Région de Bruxelles-Capitale en 2026	**Reporté**
Point 40 Cabinet proposant : K.L. Transport rémunéré de personnes — T26.003 — Marché relatif à la création, l'impression et la distribution de chèques-taxis à valeur universelle sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale — Attribution du marché.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Karine Lalieux, en charge du secteur des taxis, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'attribution d'un marché portant sur la création, l'impression et la distribution de chèques-taxis à valeur universelle sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale à la société Taxi Radio Bruxellois SA.
Point 41 Cabinet proposant : A.P.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Ans Persoons en charge de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation Urbaine, du Patrimoine et de la Promotion de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement bruxellois a approuvé le

Entretien préventif et correctif du Réseau de Surveillance de la Qualité de l'Air en Région de Bruxelles-Capitale - 2026A0156 - Approbation du lancement du marché public.	lancement du marché public portant sur l'Entretien préventif et correctif du Réseau de Surveillance de la Qualité de l'Air en Région de Bruxelles-Capitale – Réf. 2026A0156.
Point 42 Cabinet proposant : A.P. Décision du Gouvernement approuvant le remplacement d'une administratrice de HYDRIA.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État compétente pour l'Environnement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le remplacement de Madame Ingrid PARMENTIER par Madame Aurélie MAHOUX en qualité d'administratrice de HYDRIA, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.
Point 43 Cabinet proposant : A.P. Proposition d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entamant la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde comme monument de certaines parties de l'ancienne « Ecole centrale pratique de maréchalerie de l'Etat » sise rue Léon Delacroix 26-28 à Anderlecht.	**Accepté** Sur la proposition de la secrétaire d'État Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'entame de la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde comme monument de certaines parties de l'ancienne « Ecole centrale pratique de maréchalerie de l'Etat » sise rue Léon Delacroix 26-28 à Anderlecht.
Point 44 Cabinet proposant : A.P. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entamant la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde comme site du tilleul argenté sis place de Jamblinne de Meux en face des nos 41 et 42 à 1030 Schaerbeek.	**Accepté** Sur la proposition de la secrétaire d'État Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'arrêté entamant la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde comme site du tilleul argenté sis place de Jamblinne de Meux en face des n°s 41 et 42 à 1030 Schaerbeek.
Point 45 Cabinet proposant : E.V. Recours du Commissaire du Gouvernement contre la décision du Conseil d'administration de l'Agence du stationnement du 16 octobre 2026	**Reporté**

approuvant le cahier spécial des charges PB.A26-3484 - report du 22/10/2026	
Point 46 Cabinet proposant : D.D. Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires en matière de gouvernance économique- report du 07/05/2026- report du 20/05/2026- report du 28/05/2026- report du 03/06/2026- report du 11/06/2026- report du 17/06/2026- report du 25/06/2026- report du 02/07/2026- report du 08/07/2026- report du 16/07/2026- report du 03/09/2026- report du 10/09/2026- report du 16/09/2026- report du 23/09/2026- report du 01/10/2026- report du 08/10/2026- report du 14/10/2026- report du 22/10/2026	**Reporté**
Point 47 Cabinet proposant : L.H. Réforme de la gouvernance du Port de Bruxelles- report du 21/10/2026	**Reporté**
Point 48 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par la s.a. SMADI contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles refusant le permis d'urbanisme visant à « remplacer les menuiseries extérieures aux étages par des menuiseries en bois peintes en blanc », rue de la Fourche- report du 21/10/2026	**Reporté**
Point 49 Cabinet proposant : K.L.	**Accepté** A l'initiative de la Secrétaire d'Etat au Logement Karine Lalieux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué accord sur une

Citydev.brussels – rénovation urbaine - Commercialisation de deux logements citydev.brussels sous le régime de l'aide à l'acquisition fondée sur l'indivision - Projet d'arrêté pilote « Mairesse Garden 2 » (lecture unique).- report du 30/09/2026- report du 07/10/2026- report du 14/10/2026- report du 21/10/2026	innovation juridique au service de l'accès renforcé au logement, à savoir le mécanisme de l'aide à l'acquisition au travers de l'indivision. Développé par citydev.brussels, ce mécanisme en fait un investisseur aux côtés des acquéreurs de logements moyens. Concrètement, citydev.brussels acquiert des quotes-parts du logement, ce qui en fait baisser proportionnellement le prix d'achat pour l'acquéreur, qui bénéficie néanmoins de la jouissance exclusive du logement.
Point 50 Cabinet proposant : A.P. SHIFTING ECONOMY – PLATEFORME AGILE – RAPPORT 2023-2024 ET PLAN D'ACTIONS 2026-2027- report du 21/10/2026	**Accepté** Sur proposition du Ministre Laurent Hublet et de la Secrétaire d'État Ans Persoons, le Gouvernement a approuvé le rapport et le nouveau plan d'actions de la plateforme Agile.
Point 51 Cabinet proposant : A.P. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant le montant provisoire de la subvention pour les travaux de restauration de la façade arrière à l'immeuble classé Hôtel Solvay sis Avenue Louise 224 à Bruxelles.- report du 03/09/2026- report du 10/09/2026- report du 17/09/2026- report du 23/09/2026- report du 30/09/2026- report du 07/10/2026- report du 14/10/2026- report du 21/10/2026	**Reporté**
Point 52 Cabinet proposant : B.D. CODECO du 16 novembre 2026.	**Accepté** Sur proposition du ministre-président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte de l'ordre du jour du CODECO du 16 novembre 2026, ainsi que des documents préparatoires.
Point 53 Cabinet proposant : B.D.	**Reporté**

Mise en œuvre du Plan global de Sécurité et de Prévention en 2026 – Octroi de subventions aux dix-neuf communes bruxelloises pour financer leur Plan local de Prévention et de Proximité constituant le Plan bruxellois de Prévention et de Proximité.	
Point 54 Cabinet proposant : D.D. SPRBF/ATLAS – Projet d'ordonnance portant remplacement des désignations du Service public régional de Bruxelles Fiscalité en raison de son intégration au sein du Service d'appui régional Atlas.brussels – Deuxième lecture	**Accepté** Le Gouvernement a approuvé, sur proposition du Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et de la Transition numérique Dirk De Smedt, un projet d'ordonnance portant remplacement des désignations du Service public régional de Bruxelles Fiscalité en raison de son intégration au sein du Service d'appui régional Atlas.brussels. Le texte procède à différentes modifications des désignations contenues dans certaines ordonnances afin de désigner dorénavant le Département Services Fiscaux de Atlas.brussels dans le cadre de la réorganisation des administrations de la Région de Bruxelles-Capitale (Pilier 1).Le projet sera soumis au Parlement bruxellois pour être discuté et voté.
Point 55 Cabinet proposant : A.P. Positionnement stratégique de la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'augmentation récente des nuisances sonores dues à un trafic aérien excessif : Avis sur les propositions de résolution relatives à la réduction des nuisances sonores autour de l'aéroport de Bruxelles-National.	**Accepté** Sur proposition de la secrétaire d'État Ans Persoons, chargée de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation urbaine, du Patrimoine et de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend connaissance de l'analyse des propositions de résolution fédérales relatives aux nuisances sonores autour de l'aéroport de Bruxelles-National et approuve l'avis bruxellois qui sera transmis par le Ministre-Président à la Chambre des représentants.
Point 56 Cabinet proposant : B.D. Remplacement d'un suppléant opérationnel dans le cadre de la sélection des mandats A5 et A5+ pour le SIAMU.	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte du retrait de Monsieur Filiep Dekiere en qualité de suppléant opérationnel de la commission de sélection pour les mandats A5 et A5+ du SIAMU et a désigné Monsieur Bert Brugghemans pour le remplacer. Talent.brussels est chargé de publier un corrigendum.
Point 57	**Accepté**

Cabinet proposant : A.P. Procédure d'approche RNP 07L de Brussels Airport – Possibilités de recours devant le Conseil d'État.	Sur proposition de la secrétaire d'État Ans Persoons, chargée de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation urbaine, du Patrimoine et de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend connaissance de l'analyse des propositions de résolution fédérales relatives aux nuisances sonores autour de l'aéroport de Bruxelles-National et approuve l'avis bruxellois qui sera transmis par le Ministre-Président à la Chambre des représentants.